



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
PARITAIRE DE CATEGORIE C DANS LE CADRE DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 8 DECEMBRE 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant qu'il convient d'instituer un bureau de vote chargé d'assurer le vote à l'urne le 8 décembre 2022 de 9h00 à 15h00 ainsi que les opérations de dépouillement à partir de 15h00 pour le scrutin de la commission administrative paritaire de catégorie C.

ARRÊTE :

Article 1 :

Le bureau de vote de la commission administrative paritaire de catégorie C est composé comme suit :

Président titulaire : Monsieur Vincent Lavallez

Secrétaire titulaire : Madame Maritie Morel
Secrétaire suppléant : Madame Emmanuelle Sagniez

Délégué titulaire CFDT : Madame Géraldine Brasseur
Délégué suppléant CFDT : Madame Georgina Demailly

Délégué titulaire CGT : Madame Bernadette Gravelaine
Délégué suppléant CGT : Madame Marianne Baique

Délégué titulaire FO : Monsieur Quentin Huleux
Délégué suppléant FO : Monsieur Thibault Joubert

Délégué titulaire SUD : Monsieur David Godart
Délégué suppléant SUD : Monsieur Michael Duhamel

Délégué titulaire UNSA : Monsieur Jean Marie Jamroz
Délégué suppléant UNSA : Monsieur Samuel Belka

Délégué titulaire FA-FPT : Madame Cathie Plee
Délégué suppléant FA-FPT : Monsieur Gatien Dupont

Arras,
Le 7 décembre 2022
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Maryline VINCLAIRE
Directrice générale des services